



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE

2019-2020

VIE INTERNATIONALE

RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPES DE FRANCE ÉPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF PARALYMPIQUES WSPS	5
A.1. MODE DE SÉLECTION ÉPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF ET PARALYMPIQUES WSPS	7
A.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M	8
PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION (PISTOLET/CARABINE)	10
PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION (CIBLE MOBILE)	12
A.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU ISSF	12
RÈGLES DE SÉLECTION	13
A.4. TEST EVENT JEUX OLYMPIQUES	13
RÈGLES DE SÉLECTION	13
A.5. CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU	13
RÈGLES DE SÉLECTION	13
A.6. TOURNOI EUROPEÛEN DE QUALIFICATION OLYMPIQUE CIBLE	14
RÈGLES DE SÉLECTION	14
A.7. CHAMPIONNAT DU MONDE CIBLE MOBILE	15
RÈGLES DE SÉLECTION	15
A.8. CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIORS 25/50 M	16
RÈGLES DE SÉLECTION	16
RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE L'ÉVALUATION NATIONALE	17
A.9. CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS 10/25/50 M - PLATEAU	18
RÈGLES DE SÉLECTION (PLATEAU)	18
RÈGLES DE SÉLECTION (CARABINE/PISTOLET)	19
RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE L'ÉVALUATION NATIONALE	20
A.10. COUPES DU MONDE PARA-TIR	21
RÈGLES DE SÉLECTION AL AIN (CARABINE/ PISTOLET)	22
RÈGLES DE SÉLECTION LIMA (CARABINE/ PISTOLET)	23
A.11. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M PARA-TIR	24
A.12. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TRAP	25
A.13. RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À TOUS LES SÉLECTIONNÉS	28
CALENDRIER INTERNATIONAL 2020	29
CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE 2020	29
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE RÉFÉRENCE 2020	30
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES ÉLIGIBLES 2020	31

ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPES DE FRANCE ÉPREUVES MONDIALES NON ISSF	33
<u>B.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX</u>	35
<u>B.2. CRITÈRES D'ENTRÉE DES COLLECTIFS ARBALÈTE FIELD</u>	36
<u>B.3. CRITÈRES D'ENTRÉE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE</u>	37
<u>B.4. CRITÈRES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALÈTE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE</u>	38
<u>B.5. ÉPREUVE DE SÉLECTION</u>	38
<u>B.6. CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION 2020</u>	38
<u>B.7. CRITÈRES D'ACCÈS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION</u>	39
<u>B.8. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE</u>	40
ARBALÈTE FIELD	40
TIR SPORTIF DE VITESSE	41
BENCH REST	41
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	41
ARMES ANCIENNES	42
<u>B.9. RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE</u>	43
<u>B.10. CALENDRIER INTERNATIONAL 2020</u>	45

**RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPES DE FRANCE
ÉPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF
PARALYMPIQUES WSPS**

A.1. MODE DE SÉLECTION ÉPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF ET PARALYMPIQUES WSPS

Mode de sélection aux compétitions internationales

La Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités des systèmes de sélection. Il convient en effet :

- de rappeler les objectifs de la saison sportive 2019/2020
- de mieux définir les termes afférents aux sélections et de proposer de nouvelles modalités
- de préciser les principes de sélection
- de définir le rôle de l'encadrement national

Objectifs ISSF

- Coupes du monde Pistolet/Carabine/Plateau
- Championnat d'Europe 10 M – Wroclaw
- Test Event Jeux Olympiques - Tokyo
- Championnat d'Europe Plateau - Châteauroux
- Tournoi européen de qualification olympique Cible - Plzen
- Championnat d'Europe 25/50 M Juniors - Osijek
- Championnat du monde juniors - Suhl
- Jeux Olympiques - Tokyo

Objectifs IPC (WSPS)

- Coupes du monde Para-Tir - Al Ain et Lima
- Championnat d'Europe 10 m - Lasko
- Jeux paralympiques – Tokyo
- Championnat du monde Paratrap – Lonato

Ces échéances constituent les compétitions de référence de l'année 2020 pour la FFTir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections individuels et collectifs afin de présenter des sportifs capables d'atteindre les podiums.

A.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M

Pistolet/Carabine
WROCLAW (Pologne) – 23 février au 2 mars 2020

Modalités de sélection

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale. Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France.

Le championnat d'Europe constitue en 2020, une épreuve de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire : le gain de quota olympique et de médailles européennes.

▪ **Catégorie Junior - Carabine et Pistolet**

Les tireurs des collectifs 10m juniors pourront avoir accès à un match international de préparation en novembre leur permettant de réaliser les minimums de qualification imposés.

Des évaluations nationales seront également organisées pour permettre à la Direction Technique Nationale d'apprécier le niveau de performance des collectifs nationaux de préparation, au cours desquelles la réalisation des minimums de qualification sera possible.

COMPÉTITION INTERNATIONALE 10 M EN POLOGNE (du 28 novembre au 1^{er} Décembre 2019)

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020**

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

Ils proposeront une liste argumentée d'athlètes sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

ÉVALUATIONS NATIONALES 10 M

Organisée en décembre, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats et aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : du 11 au 13 décembre 2019

Lieu : CNTS Châteauroux

Programme : 2 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine

Catégories : CF/JF-CG/JG Carabine/Pistolet

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national des épreuves 10 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 31 octobre 2019).

- La mise à jour des catégories d'âge a été réalisée au 30 septembre 2019 avant d'établir les listes des tireurs invités.

Finale :

Dans le cadre de la préparation des athlètes, des finales seront organisées à l'issue des journées de compétition en pistolet et carabine pour chaque catégorie.

▪ **Catégorie Sénior - Carabine et Pistolet**

Les tireurs des collectifs 10m séniors et dames pourront avoir accès à des matchs internationaux de préparation en novembre et décembre leur permettant de réaliser les minimums de qualification imposés.

Un stage d'évaluation sera également organisé pour permettre à la Direction Technique Nationale d'apprécier le niveau de performance des collectifs nationaux de préparation.

Pistolet :

- **COMPÉTITION INTERNATIONALE 10 M EN HONGRIE (du 22 au 24 novembre 2019)**
- **COMPÉTITION INTERNATIONALE 10 M EN POLOGNE (du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019)**

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020**.

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

Ils proposeront une liste argumentée d'athlètes sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

STAGE D'ÉVALUATIONS 10 M : du 16 au 18 décembre 2019 à Châteauroux (CNTS)

Organisé en décembre, ce stage est placé en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats et aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020** et à quelques athlètes qui auront réalisé des performances significatives lors de la saison 2018-2019, et sur proposition des entraîneurs concernés.

Carabine :

- **SÉLECTIONS AMÉRICAINES 10 M AUX USA pour les séniors (du 6 au 14 décembre 2019)**
- **COMPÉTITION INTERNATIONALE 10 M EN SERBIE pour les dames (du 6 au 8 décembre 2019)**

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020**.

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

Ils proposeront une liste argumentée d'athlètes sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

STAGE D'ÉVALUATIONS 10 M : du 17 au 19 décembre 2019 à Châteauroux (CNTS)

Organisé en décembre, ce stage est placé en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats et aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020** et à quelques athlètes qui auront réalisé des performances significatives lors de la saison 2018-2019, et sur proposition des entraîneurs concernés.

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION (PISTOLET/CARABINE)

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des quotas olympiques et des médailles lors du championnat d'Europe 10 mètres.

JUNIORS GARÇONS/FILLES – SÉNIORS/DAMES

Carabine/Pistolet

Règles spécifiques

- Pour composer les équipes de France au championnat d'Europe 10 m, le comité de sélection pourra retenir un ou plusieurs juniors qui réaliseraient une performance répondant aux critères des catégories séniors et dames.

Ainsi, au vu de leurs résultats obtenus lors de la saison 2018-2019, Camille Jedrzejewski (Pistolet), Jade Bordet et Océanne Muller (Carabine) sont retenues pour participer au chemin de sélection en catégorie Dame. En fonction de leurs résultats, elles pourront être sélectionnées prioritairement en catégorie Dame ou en catégorie Junior selon leur capacité à réaliser les critères de sélection imposés.

- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places des épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 01/09/2019).
- Les tireurs représentés au classement européen des 8 premières places des épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 01/09/2019).
- Les tireurs participant à la finale des coupes du monde organisée à Putian (Chine) du 17 au 24 novembre 2019 dans les épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés.

Pour prétendre à la sélection au championnat d'Europe 10 mètres, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve et catégorie. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat d'Europe en s'appuyant prioritairement sur les références internationales (calcul des références établi sur la base des derniers championnats d'Europe 10 mètres).

REFERENCES INTERNATIONALES EUROPÉENNES	
Épreuves	Performance à réaliser une fois, pour un examen du comité de sélection
<i>Pistolet 10 M Dame</i>	573
<i>Carabine 10 M Dame</i>	625,7
<i>Pistolet 10 M Senior</i>	578
<i>Carabine 10 M Senior</i>	626,5
<i>Pistolet 10 M JF</i>	562
<i>Carabine 10 M JF</i>	623,2
<i>Pistolet 10 M JG</i>	571
<i>Carabine 10 M JG</i>	621,6

La composition des équipes mixtes sera effectuée à l'issue des épreuves qualificatives, par le comité de sélection sur proposition de l'encadrement, en tenant compte des performances individuelles des tireurs sélectionnés.

Si plus de 3 tireurs réalisent la performance demandée, la sélection s'effectuera au regard du nombre de fois où la performance demandée a été réalisée sur l'ensemble des matches. En cas d'égalité, c'est la meilleure performance qui sera prise en compte, puis la deuxième si besoin.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la performance
- le ou les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également de l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe 10 M
La sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 25 décembre 2019

Cible mobile 10 mètres
WROCLAW (Pologne) – 23 février au 2 mars 2020

STAGE D'ÉVALUATIONS Cible mobile 10 M: du 20 au 22 décembre 2019 à Lingolsheim

Organisé en décembre, ce stage est placé en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats et aux compétitions internationales

auxquels ils seraient sélectionnés.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020** et à quelques athlètes qui auront réalisé des performances significatives lors de la saison 2018-2019, et sur proposition des entraîneurs concernés.

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION (CIBLE MOBILE)

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 10 mètres.

Pour prétendre à la sélection au championnat d'Europe 10 mètres, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve et catégorie. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat d'Europe en s'appuyant prioritairement sur les références internationales 10 mètres.

REFERENCES INTERNATIONALES	
Épreuves	Performance à réaliser une fois, pour un examen du comité de sélection
<i>Cible mobile 10 M Dame</i>	553
<i>Cible mobile mixte 10 M Dame</i>	368
<i>Cible mobile 10 M Senior</i>	570
<i>Cible mobile mixte 10 M Senior</i>	377
<i>Cible mobile 10 M JF</i>	525
<i>Cible mobile mixte 10 M JF</i>	350
<i>Cible mobile 10 M JG</i>	541
<i>Cible mobile mixte 10 M JG</i>	363

A.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU ISSF

NICOSIE (Chypre) - 4 au 13 mars 2020 (plateau)
NEW DELHI (Inde) – 15 au 25 mars 2020 (plateau et cibles)
MUNICH (Allemagne) - 2 au 9 juin 2020 (cibles)
BAKU (Azerbaïdjan) – 22 juin au 3 juillet 2020 (plateau et cibles)

Il nous faut appréhender, avec lucidité et ambition, la suite de l'olympiade qui conduira les meilleurs tireurs aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Cette saison sportive 2019-2020 doit être abordée par chacun, tireurs et encadrement, avec humilité et ambition, celle de gagner mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel.

RÈGLES DE SÉLECTION

Épreuves 10/25/50 M et plateau

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2020**, et le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
Pour prétendre à la sélection, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve et catégorie.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

En cas de performance de niveau mondial, les juniors pourront participer aux coupes du monde séniors et dames

A.4. TEST EVENT JEUX OLYMPIQUES

TOKYO (Japon) - 16 au 26 avril 2020

RÈGLES DE SÉLECTION

Le COJO Tokyo 2020 et l'ISSF ont fixé les règles de participation.
Les fédérations peuvent inscrire des athlètes selon les quotas déjà obtenus pour les prochains Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

La participation sera donc prioritairement réservée aux athlètes ayant obtenu un quota.
À noter que les athlètes qui obtiendraient un quota lors des championnats d'Europe 10 mètres de Wroclaw seraient également invités à participer à cette compétition.

A.5. CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU

CHÂTEAURoux (France) - 6 au 20 mai 2020

RÈGLES DE SÉLECTION

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Pour constituer les équipes de France, le comité de sélection prendra en considération l'ensemble des résultats internationaux à sa disposition.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2020**, et le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
 - L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.
 - Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement européen des 8 premières places des épreuves plateau seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 31 mars 2020).
- Épreuves mixtes Fosse et Skeet : La composition des équipes mixtes sera effectuée à l'issue des résultats internationaux, par le comité de sélection sur proposition de l'encadrement, en tenant compte des performances individuelles des tireurs sélectionnés.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du monde. au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la performance
- le ou les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également de l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU
Sélection nominative

Plateau sénior/dame/junior : sera officialisée le 20 avril 2020

A.6. TOURNOI EUROPEËN DE QUALIFICATION OLYMPIQUE CIBLE

PLZEN (République Tchèque) – 17 au 29 mai 2020

RÈGLES DE SÉLECTION

Ce premier tournoi de qualification européen constitue en 2020, une épreuve de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Pour le moment, l'ESC et l'ISSF ne nous ont pas encore transmis les modalités précises de participation à cette compétition.

Toutefois, nous disposons déjà des éléments suivants :

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Pour constituer les équipes de France, le comité de sélection prendra en considération l'ensemble des résultats internationaux à sa disposition.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2020**, et le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
Pour prétendre à la sélection, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve et catégorie.

- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

En cas de performance de niveau mondial, les juniors pourront participer à cette compétition.

- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement européen des 8 premières places des épreuves cibles seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 31 mars 2020).

A.7. CHAMPIONNAT DU MONDE CIBLE MOBILE

CHÂTEAUROUX (France) – 9 au 19 juin 2020

RÈGLES DE SÉLECTION

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Pour constituer les équipes de France, le comité de sélection prendra en considération l'ensemble des résultats internationaux à sa disposition.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2020**, et le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- L'entraîneur national dispose d'un ensemble de critères et d'outils lui permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

- L'entraîneur national proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la haute performance
- le ou les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également de l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT DU MONDE CIBLE MOBILE
Sélection nominative
sénior/dame/juniors : sera officialisée le 15 mai 2020

A.8. CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIORS 25/50 M

Pistolet/Carabine 25/50 M
OSIJEK (Croatie) – 25 juin au 2 juillet 2020

RÈGLES DE SÉLECTION

Sur proposition des entraîneurs, des tireurs des collectifs 25/50m juniors pourront participer à un match international d'évaluation en mars.

Des évaluations nationales seront également organisées pour permettre à la Direction Technique Nationale d'apprécier le niveau de performance des collectifs nationaux de préparation, au cours desquelles la réalisation des minimums de qualification sera possible.

COMPÉTITION INTERNATIONALE 25/50 M à DORTMUND (Allemagne) - du 15 au 22 Mars 2020

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020**.

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

Ils proposeront une liste argumentée d'athlètes sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

ÉVALUATIONS NATIONALES 25/50 M

Organisée en avril, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats et aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 27 au 30 avril 2020

Lieu : Volmerange les Mines

Épreuves : Carabine 50 m/Pistolet 25m

Programme : 2 matchs au Pistolet 25m JF

2 matchs au Pistolet 25m vitesse olympique JG

3 matchs à la Carabine 3x40

1 match dans les épreuves mondiales (Pistolet 25m et standard JG)

Critères d'accès :

Pistolet

Les 15 premiers du classement national des épreuves olympiques, collectifs de haut niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

Les 10 premiers du classement national des épreuves mondiales, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 28 février 2020).

Les 15 premières du classement national des épreuves olympiques en junior fille, collectifs de haut-niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

Les 10 premiers du classement national pour les épreuves olympiques et mondiales en junior garçon, collectifs de haut-niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

Carabine

Les 15 premiers juniors garçons et les 15 premières juniors filles du classement national des épreuves olympiques, collectifs de haut niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE L'ÉVALUATION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe.

Pour prétendre à la sélection au championnat d'Europe, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat d'Europe en s'appuyant prioritairement sur les références internationales 25/50 mètres.

REFERENCES INTERNATIONALES EUROPÉENNES	
Épreuves	Performance à réaliser une fois, pour un examen du comité de sélection
<i>Pistolet 25m JF</i>	566
<i>Pistolet 25m VO JG</i>	565
<i>Pistolet 25m JG</i>	570
<i>Pistolet 25m Standard JG</i>	554
<i>Carabine 50m 3x40 JF</i>	1154
<i>Carabine 50m 3x40 JG</i>	1158
<i>Carabine 50m 60 BC JF</i>	617,0
<i>Carabine 50m 60 BC JG</i>	618,0

La composition des équipes mixtes dans les disciplines olympiques sera effectuée à l'issue des épreuves qualificatives, par le comité de sélection sur proposition de l'encadrement, en tenant compte des performances individuelles des tireurs sélectionnés.

Si plus de 3 tireurs réalisent la performance demandée, la sélection s'effectuera au regard du nombre de fois où la performance demandée a été réalisée sur l'ensemble des matches. En cas d'égalité, c'est la meilleure performance qui sera prise en compte, puis la deuxième si besoin.

Ces évaluations nationales ne sont pas un critère exclusif de sélection mais un outil supplémentaire d'analyse du niveau de la filière dans chaque discipline, à la disposition des entraîneurs nationaux.

À la suite de ces étapes sélectives, les entraîneurs nationaux proposeront dans chaque discipline une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection. Les épreuves olympiques seront prioritaires.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la haute performance
- le ou les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également de l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT D'EUROPE 25/50 M
Sélection nominative
Pistolet, Carabine juniors : sera officialisée le 5 mai 2020

A.9. CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS 10/25/50 M - PLATEAU

SUHL (Allemagne) - 11 au 19 juillet 2020

RÈGLES DE SÉLECTION (PLATEAU)

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Pour constituer les équipes de France, le comité de sélection prendra en considération l'ensemble des résultats internationaux à sa disposition.

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline. L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

Épreuves mixtes Fosse et Skeet : La composition des équipes mixtes dans les disciplines olympiques sera effectuée sur la base des résultats de la saison, par le comité de sélection sur proposition de l'encadrement, en tenant compte des performances individuelles des tireurs sélectionnés.

- *Un athlète médaillé en individuel au Championnat d'Europe de Châteauroux sera automatiquement qualifié pour le Championnat du Monde*

RÈGLES DE SÉLECTION (CARABINE/PISTOLET)

Les tireurs des collectifs 10/25/50m juniors pourront avoir accès à un match international de préparation en mars au cours duquel ils pourront réaliser les minimums de qualification imposés.

Des évaluations nationales seront également organisées pour permettre à la Direction Technique Nationale d'apprécier le niveau de performance des collectifs nationaux de préparation, au cours desquelles la réalisation des minimums de qualification sera possible.

À l'issue de l'évaluation nationale, un nombre de tireurs performants sera sélectionné pour participer à un match international (Hanovre pour le pistolet / Pforzheim pour la carabine) sur lequel ils pourront réaliser les minimums de qualification imposés.

- *Un athlète médaillé en individuel au Championnat d'Europe 10m de Wroclaw est automatiquement qualifié pour le Championnat du Monde*
- *Les tireurs sélectionnés au championnat d'Europe 10m à Wroclaw pourront y réaliser les minimums de qualification imposés.*
- *Les tireurs sélectionnés en catégorie supérieure sur des matchs de référence pourront y réaliser les minimums de qualification imposés.*

COMPÉTITION INTERNATIONALE 25/50 M à DORTMUND (Allemagne) - du 15 au 22 Mars 2020

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs 2020**. Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

Ils proposeront une liste argumentée d'athlètes sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

ÉVALUATIONS NATIONALES 25/50 M

Organisée en avril, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats et aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 27 au 30 avril 2020

Lieu : Volmerange les Mines

Épreuves : Carabine 50 m/Pistolet 25m

Programme : 2 matchs au Pistolet 25m et au pistolet 10m JF
2 matchs au Pistolet 25m vitesse olympique et pistolet 10m JG
3 matchs à la Carabine (10 et 50m)
1 match dans les épreuves mondiales (Pistolet 25m et standard JG)

Critères d'accès :

Pistolet

Les 15 premiers du classement national des épreuves olympiques, collectifs de haut niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

Les 10 premiers du classement national des épreuves mondiales, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 28 février 2020).

Les 15 premières du classement national des épreuves olympiques en junior filles, collectifs de haut-niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

Les 10 premiers du classement national pour les épreuves olympiques et mondiales en junior garçons, collectifs de haut-niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

Carabine

Les 15 premiers juniors garçons et les 15 premières juniors filles du classement national des épreuves olympiques, collectifs de haut niveau et nationaux inclus (classement national arrêté au 28 février 2020).

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE L'ÉVALUATION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat du monde.

Pour prétendre à la sélection au championnat du monde, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat du monde en s'appuyant prioritairement sur les références internationales 10/25/50 mètres.

REFERENCES INTERNATIONALES MONDIALES	
Épreuves	Performance à réaliser une fois, pour un examen du comité de sélection
<i>Pistolet 10 M JF</i>	566
<i>Pistolet 10 M JG</i>	571
<i>Pistolet 25m JF</i>	570
<i>Pistolet 25m VO JG</i>	572
<i>Pistolet 25m JG</i>	573
<i>Pistolet 25m Standard JG</i>	554
<i>Carabine 10 M JF</i>	624,0
<i>Carabine 10 M JG</i>	623,0
<i>Carabine 50m 3x40 JF</i>	1157
<i>Carabine 50m 3x40 JG</i>	1160
<i>Carabine 50m 60 BC JF</i>	619,3
<i>Carabine 50m 60 BC JG</i>	618,2

La composition des équipes mixtes dans les disciplines olympiques sera effectuée à l'issue des épreuves qualificatives, par le comité de sélection sur proposition de l'encadrement, en tenant compte des performances individuelles des tireurs sélectionnés.

Si plus de 3 tireurs réalisent la performance demandée, la sélection s'effectuera au regard du nombre de fois où la performance demandée a été réalisée sur l'ensemble des matchs. En cas d'égalité, c'est la meilleure performance qui sera prise en compte, puis la deuxième si besoin.

Ces évaluations nationales ne sont pas un critère exclusif de sélection mais un outil supplémentaire d'analyse du niveau de la filière dans chaque discipline, à la disposition des entraîneurs nationaux.

A la suite de ces étapes sélectives, les entraîneurs nationaux proposeront dans chaque discipline une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection. Les épreuves olympiques seront prioritaires.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la haute performance
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également de l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

Championnat du monde juniors plateau, 10, 25 et 50 M

La sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 29 mai 2020

A.10. COUPES DU MONDE PARA-TIR

Pistolet/Carabine/Plateau

AL AIN (Émirats Arabes Unis) - 11 au 23 mars 2020

Objectifs

Aucun quota ne sera attribué lors de cette compétition. L'objectif sera donc de préparer au mieux l'échéance des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

Règles spécifiques des épreuves plateau : la priorité est orientée sur la préparation des tireurs quotés dans les épreuves paralympiques en vue des Jeux Paralympiques de Tokyo. Par conséquent aucun tireur plateau ne sera sélectionné.

RÈGLES DE SÉLECTION AL AIN (CARABINE/ PISTOLET)

Seront sélectionnés pour participer à cette coupe du Monde, les tireurs ayant obtenu un quota lors des précédentes échéances et les tireurs ayant réalisé au moins deux finales dans la même discipline sur les compétitions ouvertes aux quotas paralympiques. (Championnats du Monde Cheongju et Sydney, Coupes du Monde de Châteauroux et Al Ain).

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte également de l'état de santé, l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

Pistolet/Carabine/Plateau LIMA (Pérou) - 22 au 31 mai 2020

Objectifs

Sélectionner les meilleurs tireurs afin de remporter un grand nombre de quotas paralympiques dans les épreuves ouvertes.

Répartition des quotas par épreuve qui seront attribués dans le cadre de la compétition

ÉPREUVES CARABINE		ÉPREUVES PISTOLET	
R1	1 quota	P1	1 quota
R2	1 quota	P2	2 quotas
R3	1 quota	P3	3 quotas (dont 1 pour la meilleure féminine)
R4	2 quotas (dont 1 pour la meilleure féminine)	P4	1 quota
R5	3 quotas (dont 1 pour la meilleure féminine)		
R6	1 quota		
R7	1 quota		
R8	1 quota		
R9	1 quota		

MODALITÉS DE SÉLECTION

Organisées en janvier et février, les étapes d'évaluation sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

Date et Lieux :

- Évaluation nationale Pistolet/Carabine - 18 au 25 janvier 2020 à Beaulieu
- Championnat de France 10m du 10 au 15 février 2020 à Niort

Programme :

- Épreuves 10m : 2 matchs à Beaulieu et 1 match à Niort,
 - Épreuves 25 et 50m : 2 matchs à Beaulieu.
- Le résultat des finales ne sera pas comptabilisé.

Épreuves ouvertes à la sélection :

- P1, P2, P3, R3, R5, R6, R9

RÈGLES DE SÉLECTION LIMA (CARABINE/ PISTOLET)

Critères d'accès :

Seront sélectionnés pour participer à l'évaluation nationale les tireurs des collectifs HN, Séniors et Relève pistolet et carabine.

- Seront proposés au comité de sélection de manière prioritaire pour participer à cette coupe du Monde, les tireurs ayant obtenu un quota paralympique ainsi que les tireurs ayant réalisé au moins deux finales dans la même épreuve sur les compétitions ouvertes aux gains de quotas paralympiques. (Championnats du Monde Cheongju et Sydney, Coupes du Monde de Châteauroux et Al Ain).
- Seront également proposés à la sélection, dans la limite de 2 tireurs maximum, (toutes épreuves confondues P1, P2, P3, R3, R5, R6, R9), les meilleurs tireurs non concernés par le critère cité au-dessus. Les tireurs proposés devront avoir réalisé au moins une fois une performance au-dessus des scores de référence demandés. (cf. Tableau Annexe 2).
- Dans le cas ou plus de deux tireurs réalisent des performances supérieures aux scores de référence, seront proposés en priorité au comité de sélection les tireurs pour lesquels une plus grande probabilité de gain de quota apparaîtra au regard des résultats obtenus lors de ces étapes sélectives.

Comité de sélection : il est chargé de valider la sélection des tireurs retenus pour participer à cette coupe du Monde à quota. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la performance
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés lors des étapes d'évaluation, mais également de l'état de santé, l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

Règles spécifiques des épreuves plateau : la priorité est orientée sur le gain de quota dans les épreuves paralympiques, par conséquent aucun tireur plateau ne sera sélectionné.

A.11. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M PARA-TIR

Pistolet/Carabine 10 M LASKO (Slovénie) - 11 au 19 juin 2020

Objectifs

Aucun quota ne sera attribué lors de ce championnat. L'objectif sera donc de sélectionner les meilleurs tireurs afin de remporter un grand nombre de médailles en individuel dans les épreuves 10 mètres paralympiques et mondiales.

Ce championnat constituera également une préparation aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. Les tireurs concernés, seront donc prioritaires dans la sélection.

Mode de sélection

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Par conséquent, les règles de sélection porteront sur l'analyse des résultats réalisés lors de la saison sportive 2019/2020. Pour constituer l'équipe de France Para-Tir, le comité de sélection aura comme éléments de référence l'ensemble des résultats nationaux et internationaux qui précèdera le championnat d'Europe.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2020**, le cas échéant, aux tireurs des collectifs nationaux (sénior, relève) en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection dans la limite de 9 tireurs pour l'ensemble de la délégation.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la performance
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés lors des étapes d'évaluation, mais également de l'état de santé, l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe 10m Paratir
La sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 10 avril
2020

A.12. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TRAP

PARA-TRAP LONATO (Italie) - 16 au 20 septembre 2020

Objectifs

La Fédération Française de Tir a pour objectif de qualifier des tireurs performants au championnat du monde de Lonato en septembre 2020.

Mode de sélection

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Par conséquent, les règles de sélection porteront sur l'analyse des résultats réalisés lors de la saison sportive 2019/2020. Pour constituer l'équipe de France para-trap, le comité de sélection aura comme éléments de références l'ensemble des résultats nationaux et internationaux qui précèdera le championnat du Monde. (Club France, GP de France, CN, GP d'Italie...).

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2020**, le cas échéant, aux tireurs des collectifs nationaux (sénior, relèves) en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France au championnat d'Europe et championnat du Monde. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la performance
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés lors des étapes d'évaluation, mais également de l'état de santé, l'état d'esprit et du comportement de chaque tireur.

Championnat du Monde Para-trap
La sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 17 juillet
2020

CLASSEMENT NATIONAL PARA-TIR et PARA-TRAP

Le classement national sera constitué des performances réalisées lors :

- des régionaux (pour les tireurs qualifiés aux championnats de France),
- des championnats de France
- des matchs du circuit national,
- des matchs internationaux du calendrier validé par la FFTir,
- des matchs de l'évaluation nationale
- des matchs du Tir Club France au plateau

Le classement national arrêté au 30 septembre 2020 servira d'outil principal pour constituer les collectifs Para-Tir 2020-2021.

Annexes

Annexe n°1 :

Tableau des MQS à réaliser deux fois entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2020 sur les compétitions approuvées par la WSPS pour pouvoir participer aux jeux paralympiques.

TABLEAU MQS 2018-2020				
N°	Discipline		Classe	MQS 2018-2020
R1	Carabine 10 m debout	Hommes	SH1	600
R2	Carabine 10 m debout	Femmes	SH1	595
R3	Carabine 10 m couché	Mixte	SH1	623
R4	Carabine 10 m debout	Mixte	SH2	620
R5	Carabine 10 m couché	Mixte	SH2	628
R6	Carabine 50 m couché	Mixte	SH1	605
R7	Carabine 50 m 3x40	Hommes	SH1	1110
R8	Carabine 50 m 3x40	Femmes	SH1	1050
R9	Carabine 50 m couché	Mixte	SH2	605
P1	Pistolet 10 m	Hommes	SH1	547
P2	Pistolet 10 m	Femmes	SH1	510
P3	Pistolet 25 m	Mixte	SH1	540
P4	Pistolet 50 m	Mixte	SH1	510

Annexe n°2 :

Tableau de références internationales établi au regard des performances des coupes du Monde de Châteauroux 2018, Al Ain et Osijek 2019, Championnat d'Europe de Belgrade 2019 et Championnat du Monde de Sydney 2019.

TABLEAU DE RÉFÉRENCES INTERNATIONALES PARA-TIR (18/11/2019)		
Épreuves	<i>Points moyens réalisés par les 8 finalistes (compétitions WSPS)</i>	<i>Points moyens réalisés pour l'entrée en finale (compétitions WSPS)</i>
P1	564	559
P2	555	545
R1	619	614,2
R2	616,5	607,7
R3	634,3	632,3
R4	630,9	628,2
R5	635,7	633,9
P3	566	559
P4	536	529
R6	619,1	616,7
R7	1155,5	1141,6
R8	1140,3	1120,6
R9	616,4	613,4
PT1	101	95
PT2	110	106
PT2	101	92

A.13. RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À TOUS LES SÉLECTIONNÉS

Conformément à la convention Équipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif(ve) est tenu de participer au programme d'actions planifié et conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Participer aux différentes étapes de la préparation (stages et compétitions) est nécessaire pour les tireurs visant une sélection en Équipe de France. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction Technique Nationale.

Chaque sportif(ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour participer à d'autres épreuves internationales dans le cadre de la préparation à un championnat international.

La DTN se réserve la possibilité d'inviter des partenaires d'entraînement sur le programme d'actions jusqu'à l'objectif majeur.

Dans le cas où le tireur proposé comme titulaire ne souhaiterait pas honorer sa sélection, le remplacement n'est pas prévu sauf décision du comité de sélection.

La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant à une sélection nationale. Elle est coordonnée par le médecin du suivi des Équipes de France, mais relève de la responsabilité individuelle de chaque tireur. Le sportif sélectionné devra donc être à jour de son suivi médical et ce, dès sa première sélection internationale (en fonction de la date de retour des documents demandés). Toute sélection est subordonnée au respect par chaque sportif concerné de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

En cas de modification du calendrier international, le mode de sélection pourrait devenir caduc. Un nouveau mode de sélection sera alors proposé par la DTN.

CALENDRIER INTERNATIONAL 2020

Chaque entraîneur d'un collectif national établit, en accord avec la Direction Technique Nationale et en cohérence avec les objectifs poursuivis, un programme de compétition.

Les conditions de participation des tireurs sont liées à leur niveau de préparation à l'approche des compétitions. L'entraîneur peut décider de ne pas faire participer un tireur à une compétition prévue au programme initial. A l'inverse, il peut demander à un tireur de rajouter une compétition à son programme s'il le juge nécessaire.

En fonction des épreuves sélectives aux compétitions internationales et aux championnats, le programme individuel des tireurs peut être modifié.

Les tireurs de ces collectifs s'engagent à respecter le programme annuel des compétitions et d'accepter toutes les évolutions susceptibles d'être apportées par l'entraîneur en cours d'année.

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE 2020

CIBLE 10/25/50 MÈTRES

Championnat d'Europe 10 M – Wroclaw (POL) – 23 février au 2 mars 2020
Championnat d'Europe 25/50 M Juniors - Osijek (CRO) – 25 juin au 2 juillet 2020
Championnat du monde 10/25/50 M Juniors – Suhl (ALL) - 11 au 19 juillet 2020
Jeux Olympiques – Tokyo (JPN) – 24 juillet au 9 août 2020

PLATEAU

Championnat d'Europe - Châteauroux (FRA) - 06 au 20 mai 2020
Championnat du monde FO/SO Juniors – Suhl (ALL) - 11 au 19 juillet 2020
Jeux Olympiques – Tokyo (JPN) – 24 juillet au 9 août 2020

CIBLE MOBILE 10/50 M

Championnat d'Europe 10 M - Wroclaw (POL) – 23 février au 2 mars 2020
Championnat du monde 10/ 50 M - Châteauroux (FRA) – 9 au 19 juin 2020

PARA-TIR / PARA-TRAP

Championnat d'Europe 10 M – Lasko (SLO) - 11 au 19 juin 2020
Jeux Paralympiques – Tokyo (JPN) – 1 au 7 septembre 2020
Championnat du monde Para-Trap - Lonato (ITA) - 16 au 20 septembre 2020

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE RÉFÉRENCE 2020

PISTOLET/CARABINE 10/25/50 MÈTRES

- Coupe du Monde - New Delhi (IND) – 15 au 25 mars 2020
- Test Event Jeux Olympiques – Tokyo (JPN) – 16 au 26 avril 2020
- Tournoi européen de qualification olympique – Plzen (REP. TCHÈQUE) – 17 au 29 mai 2020
- Coupe du Monde – Munich (GER) - 2 au 9 juin 2020
- Coupe du Monde – Baku (AZE) - 22 juin au 03 juillet 2020

PLATEAU

- Coupe du Monde - Nicosie (CYP) - 4 au 13 mars 2020
- Coupe du Monde - New Delhi (IND) – 15 au 25 mars 2020
- Test Event Jeux Olympiques – Tokyo (JPN) – 16 au 26 avril 2020
- Coupe du Monde – Baku (AZE) - 22 juin au 03 juillet 2020

CARABINE 300 MÈTRES - EUROPA CUP

- European Cup – Zagreb (CRO) - 15 au 19 juin 2020
- European Cup – Eskilstuna (SWE) - 08 au 12 juillet 2020
- European Cup - Aarhus- (DEN) - 19 au 23 août 2020
- Finale European Cup - Winterthur - (FRA) - 24 au 27 septembre 2020

PISTOLET 25 MÈTRES - EUROPA CUP

- European Cup - Suhl (GER) - 24 au 26 avril 2020
- European Cup - Orlandet (NOR) - 12 au 14 juin 2020
- European Cup - Tallinn - (EST) - 10 au 12 juillet 2020
- European Cup - Öckerö (SWE) - 07 au 09 août 2020
- Finale European Cup - Lisbonne - (POR) - 09 au 11 octobre 2020

PARA-TIR

- Coupe du Monde - Al Ain (EAU) - 11 au 23 mars 2020
- Coupe du Monde - Lima (PER) – 22 au 31 mai 2020

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES ÉLIGIBLES 2020

Séniors et Dames

Date	Pays	Ville	Évènement	Discipline
22-24/11/19	HUN	Budapest	Compétition Internationale	Pistolet
28-11/01-12/19	POL	Bialystok	Compétition Internationale	Car/Pist
6-8/12/19	SRB	Belgrade	Compétition Internationale	Carabine
16-19/01/20	FRA	Fleury-les-Aubrais	Grand Prix de France	Car/Pist
17-21/01/20	AUT	Innsbruck	Compétition Internationale	Carabine
22-26/01/20	GER	Munich	Compétition Internationale	Car/Pist
05-08/02/20	NED	La Haye	Compétition Internationale	Carabine
9-17/02/20	CYP	Nicosie	Compétition Internationale	Plateau
13-23/02/20	QAT	Doha	Compétition Internationale	Plateau
15-22/03/20	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Car/Pist
09-15/03/2020	POL	Wroclaw	Compétition Internationale	Pistolet
14-18/04/20	FRA	Châteauroux	Compétition Internationale	Plateau
mai	GER	Walldorf	Compétition Internationale	Cible mobile
mai	FRA	Lingolsheim	Compétition Internationale	Cible mobile
mai	??	??	Pistol Trophy 1	Pistolet
06-10/05/20	CZE	Plzen	Compétition Internationale	Car/Pist/CM
17-29/05/20	CZE	Plzen	Tournoi Européen de qualification	Car/Pist
22-24/05/20	GER	Munich	Rifle Cup 1	Carabine
juin	??	??	Compétition Internationale	Plateau
26-28/06/20	AUT	Innsbruck	Rifle Cup 2	Carabine
juillet	??	??	Pistol Trophy 2	Pistolet
17-19/07/20	SUI	Schwadernau	Rifle Cup 3	Carabine

Juniors

Date	Pays	Ville	Évènement	Discipline
28-11/01-12/19	POL	Bialystok	Compétition Internationale	Car/Pist
17-21/01/20	AUT	Innsbruck	Compétition Internationale	Carabine
22-26/01/20	GER	Munich	Compétition Internationale	Car/Pist
9-17/02/20	CYP	Nicosie	Compétition Internationale	Plateau
16-19/01/20	FRA	Fleury-les-Aubrais	Grand Prix de France	Car/Pist.
15-22/03/20	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Car/Pist
09-15/03/2020	POL	Wroclaw	Compétition Internationale	Pistolet
14-18/04/20	FRA	Châteauroux	Compétition Internationale	Plateau
mai	GER	Walldorf	Compétition Internationale	Cible mobile
mai	FRA	Lingolsheim	Compétition Internationale	Cible mobile
mai	???	???	Pistol Trophy 1 (si juniors)	Pistolet
03-05/04/20	CZE	Brno	Compétition Internationale	Plateau
06-10/05/20	CZE	Plzen	Grand Prix de la Libération	Cible mobile
7-15/05/20	GER	Hanover	Compétition Internationale	Car/Pist
21-24/05/20	GER	Pforzheim	Compétition Internationale	Carabine
22-24/05/20	GER	Munich	Rifle Cup 1 (si juniors)	Carabine
27-31/05/20	AUT	Innsbruck/Schwoich/ Kufstein	Coupe des Alpes	Car/Pist
juin	??	??	Compétition Internationale	Plateau
10-14/06/20	CZE	Plzen	Meeting Shooting Hopes	Car/Pist
26-28/06/20	AUT	Innsbruck	Rifle Cup 2 (si juniors)	Carabine
juillet	???	???	Pistol Trophy 2 (si juniors)	Pistolet
17-19/07/20	SUI	Schwadernau	Rifle Cup 3 (si juniors)	Carabine
août	ITA	Todi	Compétition Internationale	Plateau

**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPES DE FRANCE
ÉPREUVES MONDIALES NON ISSF**

B.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

Les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau, de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'État, des moyens de préparation au travers de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Suivant les disciplines, il existe un collectif en catégories Séniors, Dames et Jeunes.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

- Arbalète field
- Tir sportif de vitesse
 - o Séniors
 - o Dames
 - o Juniors

B.2. CRITÈRES D'ENTRÉE DES COLLECTIFS ARBALÈTE FIELD

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète field	Lieu de réalisation	COLLECTIFS Sénior (S1+S2+S3) Dame	COLLECTIF JEUNE Cadet Junior
CLASSEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE IR 900	Compétition nationale	5 premiers (S1, S2, S3) et 5 premières Dames du total des 2 Matchs IR 900	5 premiers (C, J) du total des 2 matchs IR 900
DÉTECTION ENTRAINEUR		Sur argumentation de l'entraîneur	
<p><i>Les épreuves Field 10 et 18m ne sont pas retenues pour constituer les collectifs. Un tireur du collectif jeune passant sénior ou dame sera automatiquement intégré dans le collectif correspondant l'année du changement de catégorie</i></p>			

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2019/2020 est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du championnat de France.

COLLECTIF ARBALETE FIELD		
SENIOR/DAME		
Hommes	Femmes	Jeunes
BAGNARD Gaétan BRULET Jean Michel COLLIN Aurélien GUILLAUME Florent MANGEMATIN Jacques	DUTREIL Marie GUILLAUME Julie MUTIN Cécile PERNIN Amélie REGNIEZ Mélanie TROUILLET Tiffanie	AGAUT Clément ANDRE Hugo BERTRAND Corentin BROQUIE Thomas DIELH Corentin POURU Mathis
Entraîneur : Yves LEJARD		

B.3. CRITÈRES D'ENTRÉE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE

ENTRÉE COLLECTIFS	OPEN COLLECTIF	PRODUCTION COLLECTIF	STANDARD COLLECTIF
Composition 1 collectif par épreuve			
Critères de Classement	<p style="text-align: center;"><i>La constitution des Collectifs TSV se fera suivant les modalités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux premiers du circuit national intégreront le collectif des divisions Production, Open, Standard, Classic (en fonction du niveau d'ensemble de chaque division). • Dans le cadre de la détection, la DTN se réserve le droit d'intégrer des tireurs supplémentaires à ce groupe. • Le collectif est déterminé à la fin du championnat de France pour une durée de 1 an. 		
DÉTECTION ENTRAINEUR	Sur argumentation de l'entraîneur		

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2019/2020 est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du circuit national.

Le nombre de tireurs composant ces collectifs dépend du niveau d'ensemble des différentes divisions.

COLLECTIF TIR SPORTIF VITESSE	
TITULAIRES	
BOIT Julien (classic) CLEMENT Aurélie (production Lady) OBRIOT Émile (open) DEVILLE Rémy (open) GRAUFFEL Éric DAGUENEL Laëtitia (production Lady)	NYCZ Margaux (production Lady) RENAUD Patrick (open) HERNANDEZ Marc (open) PIGET Emmanuel (open) VIVO Cyrielle (production Lady)
DETECTION	
JAZET Baptiste (Production) junior ARMENDARIZ Sébastien BERGAMASCO Nicolas (production) BUSSER Alain (Production) ZHAN Philippe (Production) junior	DESNOYELLES Morgan (production) EGRET Sébastien (shotgun, pcc) NESTOLAT Vincent (standard) PAYRAULT Lise (production) POIRET Jérôme
Entraîneur : Olivier BIANCHI	

B.4. CRITÈRES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALÈTE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE

SORTIE DES COLLECTIFS	Collectif sénior/dame	Collectif jeune
SI NON RÉALISATION DES CRITÈRES D'ENTRÉE	1 an	1 an
SI PROBLÈME DE CONDUITE (comportement)	Immédiat	Immédiat
SI ABSENCE DE TRAVAIL OU DE PARTICIPATION AUX STAGES	1 an	1 an
SI REFUS DE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION SANS MOTIF CONSIDÉRÉ COMME VALABLE	Immédiat	Immédiat
(Particularité TSV) SI ÉCHEC AUX TESTS DE PRÉCISION	1 an	1 an

B.5. ÉPREUVE DE SÉLECTION

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

L'épreuve de sélection est une compétition organisée par la FFTir dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

L'épreuve de sélection permet au tireur de compétition d'exprimer son potentiel, dans un contexte imposé, et d'accéder au programme des Équipes de France.

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale

Les épreuves de sélection 2020 seront organisées dans les épreuves suivantes :

- **Silhouettes métalliques**
- **Bench rest**
- **Armes anciennes**

B.6. CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION 2020

• Silhouettes métalliques :

- Vitrolles : 11 au 13 avril 2020

• Bench rest Gros Calibre :

- Championnat de France 2019 à Châteauroux du 1 au 6 juillet 2019
- Eurostand Cup 2019 à Volmerange les 7 et 8 septembre 2019
- Grand prix des vendanges 2019 à La Fare le 10 octobre 2019
- International de la Fare 2020 à La Fare début mars 2020
- Eurostand Cup 2 à Volmerange fin mars 2020
- Spring Trophy à Souppes-sur-Loing fin avril 2020

• **Armes anciennes :**

- CDF + sélections nationales à Chinon du 3 au 7 juin 2020

• **TSV :**

- Match international à Hodonice (CZE) en juin 2020
- Match international à Philipsburg (GER) en juillet 2020

B.7. CRITÈRES D'ACCÈS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

SILHOUETTES MÉTALLIQUES	BENCH REST
<p>15 premiers du championnat de France précédent + ex aequo en combiné Gros calibre, Petit calibre, Field Pistol et Carabine 22LR</p> <p>5 premiers debout du championnat de France précédent en Gros calibre, Petit calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22LR légère et 22LR silhouette.</p> <p>3 premiers du championnat de France précédent des 3 autres épreuves Gros et Petit calibre</p> <p>5 premiers du Circuit National de l'année précédente</p> <p>Tireurs ayant réalisé le score de 40 aux derniers championnats de France</p> <p>Durée : 3 jours pour 12 épreuves</p>	<p style="text-align: center;">Constitution de l'équipe nationale Gros calibre</p> <p>La participation au championnat de France et à trois compétitions minimums sont requises. À partir du classement établi, les 2 meilleures compétitions seront retenues pour obtenir le classement final.</p>
<p>Entraîneur : Jean François RAYBAUT</p>	<p>Entraîneur : Rémi MORENO FLORES</p>

B.8. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs qui représenteront la France dans les compétitions de référence (Championnats du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le Directeur Technique National ou son représentant
- la directrice du Haut Niveau et de la performance
- le ou les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

ARBALÈTE FIELD

Épreuves retenues :

- 2 matchs IR 900 lors des Championnats de France 2020.

En cas d'égalité de performance, un match supplémentaire sélectif sera mis en place le lendemain du championnat de France.

Tous les tireurs des collectifs 2020 participeront au stage d'entraînement / sélection / préparation qui aura lieu du 1^{er} au 3 mai 2020 à Chatenois Royal (71), et à la Coupe de Hausen en Allemagne.

À l'issue du stage et de la Coupe, sera définie la liste des tireurs participant à une coupe d'Europe ou du Monde dans le but de réaliser les minimas qualificatifs pour le championnat d'Europe (voir tableau référentiel).

Seule la performance individuelle est prise en compte.

TABLEAU DE RÉFÉRENCES INTERNATIONALES ARBALÈTE FIELD				
	Individuel		Équipe	
Sénior	1706	850	1690	840
Junior	1688	836	1640	820
Dame	1679	838	1620	810
Cadet	1650	825	1620	810

Principe de sélection au championnat d'Europe 2020 :

Les catégories internationales sont applicables pour le championnat d'Europe 2020.

Un classement spécifique sera établi à l'issue du championnat de France de Bar le Duc.

Individuels :

A l'issue du championnat de France 2020, les premiers du classement dans chaque catégorie internationale seront proposés pour constituer l'équipe de France du championnat d'Europe 2020 (sous réserve d'avoir réalisé les minimas individuels).

Équipes : Homme, Sénior Men, Sénior Women, Dame, Junior, Cadet : à l'issue du classement final du championnat de France 2020, un maximum de 3 tireurs dans chaque catégorie, seront proposés par l'entraîneur au comité de sélection (sous réserve d'avoir réalisé les minimas équipe).

Les épreuves Field 18 m ne sont pas retenues comme critères pour constituer les équipes de France.

TIR SPORTIF DE VITESSE

La constitution des équipes de France se fera selon deux critères distincts :

Sélection directe :

Les tireurs remportant une compétition de level 4 dont le niveau (nombre et qualité des participants) devra être validé par la commission de sélection.

Sélection indirecte :

La direction technique nationale complètera la sélection en fonction des potentialités de médaille mais également des choix stratégiques jugés nécessaires au développement de la discipline.

BENCH REST

Principe de sélection Gros calibre :

La participation au championnat de France 2019 est obligatoire ; une participation à trois compétitions minimums est requise pour être classé et sélectionnable. A partir du classement établi, les 2 meilleures compétitions seront retenues pour obtenir le classement final.

Le comité de sélection décidera de la sélection pour le championnat d'Europe à l'issue de la dernière étape prise en compte à l'aide :

- de critères objectifs (classement établi et résultats)
- de critères subjectifs évaluant l'adéquation du comportement du tireur au regard des exigences d'un championnat d'Europe.

Matches qualificatifs pour le championnat d'Europe 2020 Gros calibre :

- Championnat de France 2019 (Châteauroux, du 1 au 6 juillet 2019)
- Eurostand Cup 2019 (Volmerange, 7 et 8 septembre 2019)
- Grand prix des vendanges 2019 (La Fare, 10 octobre)
- International de la Fare 2020 (La Fare, début mars 2020)
- Eurostand Cup 2 (Volmerange, fin mars 2020)
- Spring Trophy (Souppes-sur-Loing, fin avril 2020)

SILHOUETTES MÉTALLIQUES

Priorités déterminées pour les sélections en équipe de France :

- Sélections par rapport aux combinés
- Sélection en priorité des tireurs debout
- La sélection des équipes de France est faite par la commission de sélection pour les championnats du Monde à l'issue des épreuves de sélection.

Sélections nationales :

- Vitrolles : 11 au 13 avril 2020

ARMES ANCIENNES

Ne pourront participer aux différents championnats d'Europe et championnats du Monde les tireurs sélectionnés dans au moins deux disciplines (sauf pour les disciplines plateaux).

Le tireur remportant les SN (CDF+SN) et réalisant un point de maîtrise sur au moins l'un des deux matchs sera automatiquement qualifié à la condition d'être également sélectionné dans au moins une autre discipline soit en répondant une deuxième fois aux critères de base soit en étant retenu par la commission de sélection.

Les sélections nationales seront tirées en journée complète (le samedi ou le dimanche) ou en demi-journées (samedi après-midi et dimanche matin) en fonction des capacités d'accueil du stand hôte et du plan de tir.

Disciplines concernées :

Armes de poings : kuchen O/R (25m), Mariette, colt(25m), Donald Malson O/R (50m), Cominazzo O/R (25m).

3 séries le matin (25m)

1 série l'après-midi (50m)

Armes d'épaules : Vetterli O/R (50m), Lamarmora O/R (50m), pensylvania O/R (50m), Miquelet O/R (50m), Minié O/R (100m), withworth O/R (100m), walkyrie O/R (100m),

4 séries le matin (50m)

3 séries l'après-midi (100m)

Plateaux :

Manton O/R et Lorenzoni O/R

2 séries manton sur deux fosses = 10 tireurs O et 10 tireurs R

2 séries Lorenzoni sur deux fosses = 10 tireurs O et 10 tireurs R

Critères d'accès à la sélection nationale :

Le classement du championnat de France déterminera un certain nombre de tireurs qui pourront accéder à la sélection nationale tout en respectant la capacité d'accueil du stand de tir.

Pour les disciplines longues distances, les modalités et les étapes de sélection seront communiquées au cours de la saison si un Championnat du monde est inscrit au calendrier.

B.9. RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE

Disciplines Mondiales	Mode de Sélection	Homme / Dame	Junior
Arbalète field	Comité de sélection		
Armes anciennes	Sélection automatique	Le premier si Maître tireur	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Bench rest	Comité de sélection		
Silhouettes métalliques	Comité de sélection		
Tir sportif de vitesse	Sélection automatique	Pourcentage significatif réalisé en match international de référence	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
Miquelet	601 / 701	93	93
Maximilien	602 / 702	89	94
Minie	603 / 703	94	94
Whitworth	604 / 704	96	98
Cominazzo	605 / 705	90	93
Kuchenreuter	606 / 706	96	98
Colt	607	96	
Mariette	712		97
Walkyrie	608 / 708	94	95
Tanegashima	614 / 714	91	98
Vetterli	615 / 715	98	99
Hizadai	616 / 716	91	98
Manton	621 / 721	23	23
Lorenzoni	622 / 722	24	24
Malson	623 / 723	80	85
Tanzutsu	628 / 728	85	91
Pensylvannia	636 / 736	92	96
Lamarmora	637 / 737	96	96
Longue distance 300 yard		43	45
Longue distance 600 yard		41	43
Longue distance 900 yard		54	56
Longue distance 1000 yard		52	54

B.10. CALENDRIER INTERNATIONAL 2020

SILHOUETTES METALLIQUES

Championnat du Monde – Gidéa (SWE)
01 au 10 juillet 2020

BENCH REST GROS CALIBRE

Championnat d'Europe (Lieu à définir)
Date à définir

ARMES ANCIENNES

Championnat d'Europe - Parme - (ITA)
Août 2020

ARBALETE FIELD

Championnat d'Europe - Osijek (CRO) - 17 au 24 août 2020

TIR SPORTIF VITESSE

Championnat du Monde Handgun – Pataya (THA) – août ou septembre 2020

TEXTES DE RÉFÉRENCE ET ANNEXES

[Vous retrouverez l'ensemble des textes de référence et annexes dans un prochain guide qui sera disponible dès le début de l'année 2020 sur le site internet de la fédération.](#)

